



LETTRE DU METL

Bulletin d'Information du Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique

JAN.-FÉV. 2014
NUMÉRO 1-2

INÉDIT

Le port Tanger Med vient de battre son propre record et franchit la barre des 2,5 millions d'EVP (conteneurs)

Le Port Tanger Med a franchi, le Mardi 24 décembre 2013, la barre symbolique des 2.500.000 EVP (Equivalent Vingt Pieds), soit une progression de 42% par rapport à l'année 2012. Depuis avril 2013, le trafic de conteneurs se stabilise sur un volume moyen de 200.000 EVP par mois ce qui est dû à la bonne performance des deux terminaux à conteneurs ainsi qu'au retour de la confiance des armateurs.

Il est à noter que le port de Tanger-Med est un pôle commercial important en direction de l'Europe, l'Asie et l'Afrique. C'est l'un des plus grands ports d'Afrique,



caractérisé par son infrastructure portuaire sophistiquée, sa situation géographique proche de l'Europe (15 km) et son emplacement sur une route mondiale maritime à une échelle de 100 milles navires par an.

Le Maroc aspire à travers le port de Tanger-Med à occuper une position de premier plan sur le marché du transbordement dans le bassin méditerranéen et d'exploiter toutes les opportunités offertes dans la région

STATISTIQUES DES ACCIDENTS CORPORELS DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE AU TITRE DE DÉCEMBRE 2013

Statistiques comparées du mois de décembre 2013/ décembre 2012 :

- 5918 accidents, soit : +4,71%
- 243 accidents mortels, soit : -5,08%
- 5675 accidents non-mortels, soit: +5,17%
- 265 tués, soit : -7,99%
- 827 blessés graves, soit : -3,05%
- 7462 blessés légers, soit : +5,41%

Statistiques comparées des 12 mois 2013/ 12 mois 2012 :

- 68458 accidents, soit :+1,40%
- 3148 accidents mortels, soit : -8,33%



- 65310 accidents non-mortels, soit : +1,92%
- 3705 tués, soit : -8,63%
- 10993 blessés graves, soit : -6,77%
- 90157 blessés légers, soit : +0,94%

NOMINATIONS RÉCENTES

- M. Zouhair Mohamed El Oufir : Directeur général de l'Office National des Aéroports
- M. Fouad Brini : Président du Conseil de Surveillance de l'Agence spéciale Tanger-Méditerranée
- M. Anouar Benazzouz : Directeur Général de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc.
- M. Mohamed Marhraoui : Président du Conseil Général de l'Équipement et du Transport

EDITORIAL

Le Mot du Ministre

C'est pour moi un réel plaisir de lancer ce premier numéro de la «Lettre du METL» et de féliciter l'équipe qui a contribué à son élaboration. Ce bulletin, qui vient à point nommé enrichir les outils de communication de notre département, sera édité mensuellement grâce à la collaboration de tous afin d'approfondir la connaissance de nos différents secteurs d'activité, de partager notre savoir et notre savoir-faire, d'unifier notre langage aux niveaux central et territorial et entre nos différents secteurs d'activité, et enfin de resserrer nos rangs dans le cadre d'une vision unique et de valeurs partagées.

En effet, l'importance du rôle de la communication interne n'est plus à démontrer. Elle permet de généraliser la connaissance, de favoriser le dialogue et l'échange au sein des équipes, d'approfondir la compréhension mutuelle, de faire adhérer les équipes à la vision globale des institutions et à ses différentes stratégies sectorielles, permettant ainsi de fédérer une culture d'entreprise et de renforcer le sentiment de son appartenance.

Conscient de ces enjeux majeurs et de la valeur des femmes et des hommes qui constituent ce département, je vous convie à contribuer activement à ce partage, car il ne s'agit pas de faire de notre département un empilement de personnes compétentes mais d'un réseau de compétences solide et lié afin de pouvoir relever les défis auxquels il doit faire face et contribuer, par conséquent, au développement économique et social de notre cher pays pour mieux servir nos concitoyens et être à la hauteur des aspirations de notre Souverain, Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu le Glorifie.

Aziz Rabbah



ECHOUEMENT DU NAVIRE SILVER

Le 23 décembre 2013 vers 17H00 à 300 mètres du port de Tantan, le navire « SILVER », d'une longueur de 114m battant pavillon marocain, a échoué lorsqu'il était en mouvement pour accoster au port de TanTan. Ce navire de type pétrolier chimiquier, avec 16 membres d'équipage, transportait une cargaison d'environ 5000 tonnes de Fuel.

Une tentative de délivrer le bateau a été entreprise mardi 24 décembre 2013, moyennant deux engins mobilisés d'Agadir, de Tarfaya, et de Tan-Tan, totalisant une puissance de 6.000 chevaux, mais en vain. Deux autres tentatives de remorquage du navire ont été opérationnalisées le Mercredi 25 décembre 2014, mais sans résultat positif.

Après l'échec des premières tentatives de déséchouement du navire, le Ministère délégué chargé de l'Environnement, en tant que coordonnateur du plan d'urgence national, en vertu des articles 4 et 5 du décret n° 2-95-717 du 22 novembre 1996, a réuni le 27 décembre 2014 la Commission Nationale de lutte contre la Pollution Marine Accidentelle (CNLPMA). Suite à cette réunion ladite commission a souligné dans un communiqué qu'« Il n'y avait pas lieu de déclencher le Plan d'urgence national », et a précisé qu'elle « a passé en revue toutes les mesures entreprises pour faire face à l'incident et aux risques éventuels de pollution marine ».

En application de l'article de l'article 6 du décret précité une réunion s'est tenue le mercredi 25 décembre 2013, au siège de l'Agence nationale des ports (ANP) à Tan-Tan, pour examiner les moyens d'assurer le remorquage du bateau échoué à l'entrée du port de la ville et éviter une catastrophe écologique.

Une équipe de sauvetage a été constituée après l'arrivée au site de 4 experts hollandais de la société SMIT engagée par l'armateur du navire échoué, pour évacuer le fuel. Cette évacuation a duré trois jours.

Deux remorqueurs sont arrivés sur le site provenant d'Agadir et de Tarfaya, deux avions ANTONOV servant au transport du matériel de pompage du fuel et des équipements d'investigation en plus d'un hélicoptère ont été mobilisés, afin de décharger la cargaison estimée à 5000 T de fuel et l'évacuer à bord de camions-citernes d'une capacité de 30 T chacun, pour enfin faciliter le remorquage du navire.



Deux barrages flottants ont été mis en place par l'ANP à l'entrée du port, aux côtés d'autres dispositifs d'intervention rapide afin de préserver l'environnement en cas de pollution.

Une plateforme équipée du matériel nécessaire au pompage du fuel a été mise en place et les opérations de pompage ont été menées dans des conditions météorologiques difficiles.

A terme, les équipes locale et étrangère sont parvenues, à faire pointer la face du tanker avant vers le large, ce qui représente 80% de cette opération.

La côte marocaine a frôlé une catastrophe écologique, une marée noire aurait mis au chômage technique près de 1300 pêcheurs, dans une ville qui n'a d'autre industrie que celle de la pêche.

Après cette opération d'envergure, qui a duré plus de deux semaines ; orchestrée par des spécialistes Hollandais, la cargaison du bateau a été pompée sans aucune atteinte à l'environnement, et dans des conditions des plus difficiles.

Ce travail, effectué avec force et maîtrise, est désormais un cas d'école en matière de sauvetage en mer.

APPEL À MANIFESTATION POUR L'EXPLOITATION DES LIGNES DE TRANSPORT MARITIME

Le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a lancé, le 24 septembre 2013, un appel à manifestation pour l'exploitation des droits de trafic qui reviennent au Maroc sur les lignes de transport maritime des personnes et véhicules et de transport mixte (AMI) et ce, afin de susciter l'esprit de compétitivité et garantir la performance et la pérennité des services sur le Maroc.

A l'issue de l'examen des dossiers administratifs, techniques et financiers des candidats, au titre des phases d'évaluation prévues par le Règlement de Consultation (RC), la commission chargée de l'ouverture, de l'examen et du jugement des offres a décidé :

- de retenir l'offre de la société INTER SHIPPING concernant le lot 3 (Tanger Ville-Tarifa Gibraltar) pour la 1ère phase de négociations, telles que prévues par le RC;
- de ne retenir aucune offre pour le lot 1 (Tanger Med-Algésiras-Gibraltar) et le lot 4 (Nador-Almería, Nador-Mortil ou Malaga, Al Hoceima-Mortil ou Malaga);
- de prendre acte qu'aucune offre n'a été déposée pour le lot 2 (Tanger Med-Sète, Tanger Med-Barcelone-Gênes ou Livourne, Nador-Sète) et le lot 5 (Agadir-Îles Canaries, Tarfaya- Îles Canaries, Laayoune-Îles Canaries).

JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LE TRANSPORT MARITIME

La Direction de la Marine Marchande a organisé au siège de l'Institut Supérieur des Etudes Maritimes (ISEM) à Casablanca sous la présidence de Monsieur Mohamed Najib BOULIF, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, chargé du Transport, le Mercredi 29 janvier 2014 une journée d'étude sur le transport maritime.



Cette journée d'étude a été organisée dans le cadre de la deuxième mission de l'Étude sur la Stratégie du Secteur du Transport Maritime Marocain et le Développement du Pavillon National au Maroc, lancée par le Ministère, qui porte sur l'identification des options stratégiques possibles de dynamisation du transport maritime et choix de l'option la plus appropriée.

L'objectif de cette journée est de discuter avec les différents opérateurs, professionnels, administrations publiques, et académiciens, les options stratégiques de développement du secteur de transport maritime marocain.

La journée s'est déroulée en une séance plénière, présidée par monsieur le Ministre, et quatre (4) ateliers de travail sur les thématiques suivantes: Compétitivité de l'économie

maritime; Renforcement des capacités institutionnelles; Développement des compétences; Infrastructure portuaire au service de l'économie maritime nationale.

142 responsables et représentants des organismes et institutions publics et privés ont pris part aux travaux desdits ateliers.

JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LE THÈME « LA SAUVEGARDE ET LA VALORISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME : ENJEUX ET PERSPECTIVES »



Le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique (METL), a organisé le 07 février 2014, sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, une journée d'étude sur le thème « La sauvegarde et la valorisation du Domaine Public Maritime : enjeux et perspectives ».

Cette journée vise à dresser l'état des lieux de l'utilisation de ce domaine public d'une part et, d'autre part à échanger autour des mesures à prendre en vue d'améliorer la sauvegarde de ce patrimoine foncier et d'assurer une valorisation durable des potentiels que ce domaine recèle.

Dans le cadre de ce séminaire, a été organisé une cérémonie officielle de commissionnement, par Monsieur le Ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, des agents chargés de la police du DPM.

ÉTUDE D'ÉVALUATION DES RETOMBÉES ET IMPACTS DE LA RÉFORME PORTUAIRE

L'Agence Nationale des Ports et le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique viennent de lancer une étude pour l'évaluation des retombées et impacts de la réforme portuaire, mis en place par la loi 15-02, et qui a introduit des mutations profondes dans le système de gestion et d'exploitation des ports marocains.

Les travaux de lancement de cette étude ont été présidés par Monsieur Aziz Rabbah, Ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, au siège du Ministère le lundi 17 février 2014.

Lors de cette réunion à laquelle ont pris part l'ensemble des partenaires concernés, les départements ministériels, les associations professionnelles et les opérateurs portuaires, Monsieur Aziz Rabbah a mis en exergue l'opportunité de mener ce projet suite à la mise en place des leviers de la réforme au niveau de plusieurs sites portuaires. Il a également souligné l'approche et la démarche adoptées dans ce cadre et qui permettront de déterminer sur le plan qualitatif et quantitatif les apports de cette réforme et ses effets d'entraînement sur la compétitivité des opérateurs économiques et du commerce extérieur marocain.

L'objectif de cette évaluation, n'est pas uniquement de faire des constats, mais aussi et surtout d'analyser les facteurs ayant conditionné les résultats constatés, d'identifier les pistes d'amélioration et de progrès, d'arrêter une feuille de route permettant de pérenniser les objectifs atteints de la réforme portuaire et de cibler et hiérarchiser les projets qui sont en phase de chantier.

LANCEMENT DE PROJETS D'INFRASTRUCTURES DANS LA PROVINCE DE SEFROU



Le Ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, Aziz Rabbah, a procédé le Vendredi 07 février 2014 dans la Province de Sefrou, au lancement des grands projets structurants portant sur la modernisation et l'adaptation des infrastructures à l'évolution de la circulation et sur l'amélioration des conditions d'accès de la population rurale au réseau routier.

Dans ce cadre, le Ministre a procédé au lancement de plusieurs projets routiers pour un montant de 30 MDH et qui sont répartis comme suit :

- Elargissement et renforcement de la route nationale 8 reliant Ifrane et

Imouzzer Kandar sur 5 Km pour un montant de 8MDhs ;

- Construction de la Route Provinciale 5014 reliant Imouzzer Kandar et la RR503 sur 21Km pour un montant 22 MDH et qui rentre dans le cadre du PNRR2.

Lors de cette visite, le Ministre s'est également enquis de l'état d'avancement des programmes routiers de la province notamment :

- Le 2^{ème} Programme National des Routes Rurales (PNRR2) totalisant un budget de 147.458 MDH dont 85% financé par le METL et 15% par le Conseil Régional, le Conseil provincial et les communes rurales. Il totalise un linéaire de 157.612 km (Construction de 100.408 kms et Aménagement de 57.204 km) ;
- Le Programme de la maintenance et l'adaptation de la route nationale 8 (projet de convention de partenariat entre le METL, le Conseil Régional, le Conseil Provincial de Sefrou et la Commune Urbaine d'Imouzzer Kandar en cours d'étude et validation) qui consiste en : (i) l'élargissement et renforcement du tronçon entre PK292+000 et PK293+9000 (Centre de la Commune Urbaine d'Imouzzer Kandar); (ii) la reconstruction de l'ouvrage d'art existant au PK693+400 au centre de la Commune Urbaine d'Imouzzer Kandar ; (iii) le renforcement et la construction d'une 3^{ème} voie du tronçon entre PK695+000 et PK704+000 (entre Imouzzer Kandar et Ain Chifa); (iv) le renforcement du tronçon entre PK704+000 et PK714+700 (entre Ain Chifa et l'échangeur de l'autoroute Fès-Oujda).

NOUVEAUX SCÉNARIOS POUR LES SEGMA

L'Étude des scénarios de développement des services de l'état à gestion autonome (SEGMA) relevant du Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a été présentée à M. Aziz Rabbah, Ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique. Cette étude concerne le Centre National des Etudes et de Recherches Routières (CNER), l'Institut de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier (IFEER), ainsi que les services du matériel et de la logistique (SLM).

Les scénarios se résument en ce qui suit:

- le CNER sera érigé en un pôle référentiel d'ingénierie et d'expertise dans le domaine de la construction et les travaux publics, et ce en deux phases: phase transitoire caractérisée par la diversification du portefeuille de



ses activités puis sa conversion en un établissement public.

- l'IFEER routier développera la formation continue dans les secteurs de l'entretien routier, de la maintenance d'engins des travaux publics, du transport et sécurité routière, et intégrera la formation de base dans les domaines de la mécanique des engins des travaux publics, le bâtiment et les travaux publics, et le transport routier, et ce à partir de 2016.
- Quant aux SLM, ils seront dotés de ressources humaines nécessaires. Cependant ils sont amenés : à soutenir l'administration; travailler avec la logique du privé en termes d'adoption de mesures basées sur les résultats et une gestion basée sur les indicateurs et tableaux d'évaluation et de reporting; œuvrer pour l'augmentation des revenus; et introduire des systèmes d'informations pour la maintenance et le suivi de l'exploitation des engins et des équipements des travaux publics

ATELIER NATIONAL SUR L'ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR), 1957, DE LA CEE-ONU



M. Mohamed Najib BOULIF, le Ministre Délégué en charge du transport, a présidé le 19 Février 2014 les travaux d'un atelier national de sensibilisation et de formation sur l'Accord Européen relatif au transport international des Marchandises Dangereuses par Route (ADR), 1957, de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU), en présence des représentants de la délégation de l'Union Européenne à Rabat, de la CEE-ONU, du Secrétariat de l'UMA, et d'autres personnalités.

Cet atelier national, qui s'inscrit dans le cadre du Projet Régional EuroMed Transport « Route, Rail, et Transport Urbain », a été organisé par le METL et l'Union Européenne, à l'occasion de la journée nationale de la sécurité routière.

RENCONTRES DE M BOULIF AVEC LES PROFESSIONNELS DU TRANSPORT ROUTIER

Dans le cadre du projet de réforme du transport, M. Boulif a tenu plusieurs réunions avec les professionnels du transport, dont :

- la réunion du 31 décembre 2013 au siège du Ministère délégué chargé du Transport, une réunion avec la Fédération Nationale du Transport Touristique et les Associations régionales du transport touristique de Marrakech et Fès- Boulmane.
- 2 réunions le 6 janvier 2014 au siège du Ministère Délégué chargé du Transport, avec l'Association des loueurs d'automobiles sans chauffeur et le Syndicat des professionnels des taxis à Oujda relevant de l'Union National du Travail ;
- la réunion du 30 Janvier 2014, avec les représentants des confédérations marocaines du transport routier des voyageurs, dans le cadre de la réforme prévue de système de transport, et la mise en œuvre de ce qui a été convenu au cours de réunions précédentes ;
- la réunion du 30 Janvier 2014, avec le Syndicat National des professionnels du transport public par autocar, relevant de l'UGTM. Cette réunion a été dédiée à l'examen divers points concernant la réforme du secteur du transport routier des voyageurs et ses problématiques, ainsi que les différentes phases du dialogue avec les professionnels autour du contrat-programme, et les nouveautés de la loi de finances 2014.

Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre de l'intérêt accordé par le Ministère à l'implication des représentants des professionnels du transport dans l'élaboration d'une vision globale en faveur d'une réforme intégrée du secteur.

APPROBATION D'UN PROJET DE DÉCRET SUR L'ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Conseil de gouvernement réuni le 6 février 2014 a approuvé le projet de décret n° 2-13-962 abrogeant et complétant le décret n° 2-10-376 publié le 20 Chaoual 1431(29 Septembre 2010) en application des dispositions de la loi n° 52-05 relative au code de la route, sur l'éducation à la sécurité routière, présenté par M. Aziz Rabbah, Ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique.

PROGRAMME DE CONSTRUCTION ET DE MISE À NIVEAU DES CENTRES D'IMMATRICULATION DE VÉHICULES

Le Ministère de l'Équipement, de Transport et la Logistique a lancé un programme national pour la construction et la mise à niveau des centres d'immatriculation de véhicules dans différentes préfectures et provinces du Royaume.

Le programme connaît un état d'avancement avancé au mois de février 2014, qui se résume comme suit :

- Finalisation et livraison de 21 opérations d'un montant de 85 MDH comprenant la construction de 7 nouveaux centres (Mohammadia, Sidi Kacem, Sidi Slimane, Rabat, Oujda, Laâyoune, Settat), et l'aménagement et l'extension de 14 centres (Tanger, Tiznit, Souk Larbae, Khouribga, Azilal, Fès, Azrou, Fkih Ben Saleh, Khénifra, Taza, Kelâa des Sraghnas, Témara, Kénitra, Agadir).
- Deux opérations en phase de travaux. Il s'agit du centre de Casablanca et Dakhla d'un budget global de 77 MDH.
- Une opération en cours de lancement des travaux. Il s'agit de la construction du centre de Guelmim d'un budget global de 8 MDH.
- 18 opérations en cours de finalisation des études et de lancement de la procédure des marchés. Il s'agit de la construction des centres à Béni Mellal, Safi, Oued Zem, Ouarzazate, Ouazane, Essaouira, Kesbat Tadla, Guercif, Taroudante, Inzegane, Salé, Errachidia, Khémisset, Bouarfa, Boujdour, Jerrada, Berrchid, ainsi que l'aménagement et l'extension du centre de Marrakech, pour un budget global de 119 MDH.
- 13 opérations en cours de planification architecturale et technique. Il s'agit de la construction des centres d'Agadir, de Casablanca Bernoussi, Chefchaouen, El Jadida, Chtouka Ait Baha, Jerrada, Midar, Midelt, Taounate, Zagora, Tata, El Hajeb, Missour.



BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES PAR LE CNPAC EN JANVIER ET FÉVRIER 2014

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'action au titre de l'année 2014 et de son plan de communication globale accompagnant les orientations stratégiques dans le domaine de la sécurité routière pour la période 2013-2016, le CNPAC a réalisé en Janvier et Février de l'exercice 2014 un ensemble d'actions et d'activités à caractère communicationnel, éducatif et préventif en matière de prévention et de sécurité routière. Ces actions se résument comme suit :



- Organisation d'une action «vacances de fin d'année», portant sur des thématiques liées à l'état mécanique des véhicules, le conducteur novice et le voyage par autocar ;
- Production de nouveaux spots TV ciblant les différents usagers de la route qui s'apprêtent à voyager au cours de cette période de l'année. Cette action a traité également des sujets relatifs aux conducteurs novices, aux conducteurs professionnels et à l'état mécanique des véhicules ;
- Organisation des actions de proximité aux CVT par la distribution d'un ensemble de produits et de supports de communication en matière de prévention et de sécurité routières ;
- Conception et diffusion de 7 émissions Radio dans le cadre de la convention de partenariat entre le CNPAC et la SNRT ;
- Production et diffusion de 8 émissions et capsules radiophoniques dans le cadre de la collaboration avec les chaînes radios privées. 6 stations radios privées ont poursuivi la mise en œuvre des conventions signées avec le CNPAC dont notamment : Chada FM, Radio Aswat, Radio Mars, Radio Plus, Med Radio et Luxe Radio ;
- Organisation d'une conférence de presse, le lundi 27 janvier 2014 à Rabat pour la présentation des actions phares du programme d'action 2014 du (CNPAC) et le lancement de quatre nouvelles émissions TV traitant des thèmes de la prévention et de la sécurité routières, dont notamment:

1. l'émission de 7 minutes « ملفات السلامة الطرقيّة », un rendez-vous hebdomadaire varié et attractif diffusé sur la Chaîne Al Oula, animée par l'actrice marocaine Ouassila Sabhi;
2. l'émission de 3 minutes « دقيقة من عمرك » diffusée quotidiennement sur 2M et animée par le célèbre acteur marocain Youness Migri ;
3. l'émission de 13 minutes « سلامة ربحانة » sur Al Oula, genre fiction «série TV» de 30 épisodes traitant des différents thèmes de la prévention et de la sécurité routière ;
4. la poursuite de la diffusion de l'émission TV de 52 minutes « فيق فالطريق » , un docu-fiction ayant pour objet la reconstitution des accidents de la route les plus marquants dans l'histoire récente du Maroc.

Al'occasion de la célébration de la Journée Nationale de la Sécurité Routière, le 18 février 2014 organisée cette année sous le thème « Grâce à vous, le changement est possible », plusieurs activités ont été programmées et organisées aux niveaux national, régional et local, à savoir :

- Une journée d'information sur la Sécurité Routière au Maroc en coordination avec la commission des infrastructures, de l'énergie, des mines et de l'environnement à la Chambre des Représentants et avec la commission des finances, des équipements, de la planification et du développement régional à la Chambre des Conseillers ;
- Participation à la journée nationale sur le rôle du contrôle routier dans la sécurité routière au Maroc organisée le 12 février 2014 par le Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique;
- Organisation d'une cérémonie de remise des prix relative aux concours artistiques, créatifs et professionnels organisés par le CNPAC le jeudi 13 février 2014, à savoir: 1. Concours de la meilleure affiche en matière de prévention et de sécurité routière; 2. Concours du meilleur projet des établissements scolaires primaires relatifs à la sécurité routière; 3. Concours de la meilleure invention dans le domaine de la sécurité routière; 4. Concours des deux meilleures pièces théâtrales destinées aux adultes et aux enfants dans le domaine de la prévention et de la sécurité routière; 5. Concours du meilleur conducteur professionnel, toutes catégories



confondues ; 6. Concours de la meilleure entreprise respectant les principes de sécurité routière.

- Organisation du séminaire relatif au management du risque routier en entreprises le mardi 18 février 2014 en partenariat avec l'Union Internationale du Transport Routier (IRU);
- Participation à la Journée « Portes Ouvertes » organisée le 20 février 2014 à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines- Mohammedia, dans le cadre du projet Euro-med visant la promotion de la sécurité routière au sein de la ville de Mohammedia ;
- Organisation de la caravane du Développement et de la Sécurité Routière les 21, 22 et 23 février 2014 en partenariat avec l'Association Maghrébine des Sports Automobiles ;
- Organisation d'une activité à caractère éducatif et préventif en matière de sécurité routière, le samedi 22 février 2014, en collaboration et coordination avec le Conseil de la Ville de Rabat à la Place de la Poste. Cet évènement a été distingué par l'exposition de 3 voitures accidentées avec des informations explicatives des accidents, des stands de sécurité routière relevant de la Sûreté Nationale, la Protection Civile, et le CNPAC. Outre, plusieurs activités et ateliers d'éducation et de sensibilisation ont été organisés ;
- Organisation d'une conférence de sensibilisation en matière de prévention et de sécurité routière portant sur « le rôle de la société civile dans la promotion des conditions de la sécurité routière », le jeudi 27 février 2014 à Rabat en collaboration et coordination avec le Conseil de la Ville de Rabat et l'Observatoire National de la Promotion du Patrimoine Culturel et Civilisationnel ;
- Organisation de plusieurs actions d'éducation routière et d'activités de sensibilisation en collaboration avec les établissements scolaires, les organisations éducatives et les associations œuvrant dans le domaine de la sécurité routière : Plus de 20 établissements scolaires et 100 associations ont bénéficié des actions d'encadrement et du support pédagogique et logistique de la part du CNPAC ; 7 associations, 13 établissements scolaires et 3 professionnels ont bénéficié des sessions de formation ; Animation de 7 pistes provisoires de sécurité routière dans plusieurs villes dont Rabat et Mohammedia, et d'une piste permanente à Rabat (Ibn Sina) dans le but d'inculquer aux enfants les principes de base de l'usage de la route.



DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT DOMESTIQUE AÉRIEN



Pour le renforcement du transport aérien domestique au Royaume, en particulier dans les régions du Sud du Maroc et la région de Sous-Massa-Draa et aussi dans le cadre de la mise en application de la Convention de partenariat entre le Ministère de l'Équipement et du Transport et de la Logistique, le Ministère de l'Économies et des Finances et les Conseils Régionaux des provinces du sud du Maroc et de Sous-Massa-Draa et pour la consolidation de la position des villes de : Dakhla, Goulmim, Tan-Tan, Ouarzazate et Zagora, comme destination d'excellence pour le tourisme et d'encourager les investisseurs marocains et étrangers à investir dans ces régions, plusieurs lignes aériennes ont été programmées pour la saison hiver 2013/2014 notamment :

- Casablanca – Laâyoune – Casablanca, 7 vols hebdomadaires (5 vols directs et 2 vols via Agadir) ;
- Casablanca – Dakhla – Casablanca, 7 vols hebdomadaires (5 vols directs et 2 vols via Agadir) ;
- Casablanca – Guelmim – Tan Tan – Casablanca, 5 vols hebdomadaires .
- Casablanca – Ouarzazate - Casablanca, 7 vols hebdomadaires (5 vols directs et 2 vols via Zagora).

Les prix tarifaires des billets :

Classe Affaire :

Aller/retour :

Casablanca – Dakhla: 4000 DH
Dakhla – Casablanca: 4000 DH
Casablanca – Laâyoune: 3200DH

Aller simple :

Casablanca – Dakhla: 2000DH
Dakhla – Casablanca : 2000 DH
Casablanca – Laâyoune: 1600 DH
Laâyoune – Casablanca : 1600 DH

Classe économique :

Aller/retour :

Casablanca – Dakhla: 2000 DH
Dakhla – Casablanca: 2000 DH
Casablanca – Laâyoune: 1600 DH

Aller simple :

Casablanca – Dakhla : 1000DH
Dakhla – Casablanca : 1000 DH
Casablanca – Laâyoune: 800 DH
Laâyoune –Casablanca : 800 DH

Classe Affaire :

Aller/retour :

Casablanca – Guelmim : 2400DH
Casablanca – Tan-Tan : 2400 DH

Aller simple :

Casablanca – Guelmim : 1200DH
Tan Tan - Casablanca : 1200 DH

Classe économique :

Aller/retour :

Casablanca – Guelmim : 1200DH .
Casablanca – Tan-Tan : 1200 DH.

Aller simple :

Casablanca – Galmim : 600DH .
Casablanca – Tan-Tan : 600 DH.

Classe Affaire :

Aller/retour :

Casablanca – Ouarzazate : 2400DH.
Casablanca – Zagora : 2800 DH.
Ouarzazate – Zagora : 1200 DH.

Aller simple :

Casablanca – Ouarzazate : 1200DH.
Casablanca – Zagora : 1400 DH.
Ouarzazate – Zagora : 600 DH.

Classe économique :

Aller/retour :

Casablanca – Ouarzazate : 1200DH.
Casablanca – Zagora : 1400 DH.
Ouarzazate – Zagora : 600 DH.

Aller simple :

Casablanca – Ouarzazate : 600DH.
Casablanca – Zagora 700 DH.
Ouarzazate – Zagora : 300 DH.

ORGANISATION D'UNE VISITE DE TERRAIN POUR LES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS ET DES CONSEILLERS AU PROJET D'EXTENSION DE L'AÉROPORT DE FÈS SAÏS



Le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a organisé, le samedi 8 Février 2014, une visite

de terrain en faveur des membres de la Chambre des Représentants et des Conseillers pour s'enquérir de l'état d'avancement des travaux d'extension des installations de l'aéroport de Fès Saïs.

Au cours de cette visite, M. Aziz Rabbah, Ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, était accompagné par des cadres du Ministère, le Directeur Général de l'Office National des Aéroports, M. Zuhair Mohammed Al Oufir, le Wali de la région de Fès Boulemane, une importante délégation parlementaire composée de représentants des commissions des deux Chambres, et en présence des médias nationaux.

Le projet d'extension des installations de l'aéroport de Fès Saïs comprend la construction d'un nouveau terminal sur une superficie de 17.000 mètres carrés, ce qui augmentera la superficie totale de l'aéroport à 22.600 mètres carrés et permettra de traiter le mouvement global du transport aérien d'environ 2,5 millions de passagers par an. Dans le cadre de ce projet, il sera également procédé à l'extension du parking des avions et du tronçon routier pour le connecter avec la piste, et la réalisation d'un nouveau parking pour les voitures ainsi que l'équipement de la station aérienne pour qu'elle fonctionne dans les meilleures conditions de sûreté, de sécurité et de qualité de service.

Le projet, qui devrait être prêt en Septembre 2014, a coûté 479 millions de dirhams cofinancés par l'Office National des Aéroports et de la Banque Africaine de Développement.

2^{ÈME} RÉUNION DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL EN CHARGE DU PROJET DU PREMIER PÔLE INDUSTRIEL INTÉGRÉ DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DE BENSLIMANE

M. Aziz Rabbah, Ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a présidé, le jeudi 13 février 2014 au siège du Ministère, la 2^{ème} réunion du Comité interministériel chargé du suivi et de l'accompagnement du premier projet de Pôle Industriel Intégré des matériaux de construction de Benslimane, qui a été consacrée à la présentation des premiers résultats de l'étude technico-financière dudit futur Pôle.

A l'ouverture de la séance, le Ministre a souligné l'importance de ce projet en expliquant la motivation du choix de la région de Benslimane pour accueillir ce projet pilote qui sera ensuite généralisé à d'autres sites à fort potentiel naturel. Il a rappelé la genèse du projet et ses objectifs en termes de valeur

ajoutée, d'innovation, de recherche et développement, et de compétitivité.

Après la présentation du bureau d'études, les débats ont touché à plusieurs aspects dont principalement le foncier, le coût, les matériaux, le transport, la formation, l'implication des professionnels à l'étude, la commercialisation, le mode de gestion, l'étude du marché, la maîtrise du potentiel des gisements et l'impact sur l'environnement.

Les participants ont noté positivement l'initiative participative qui a offert l'occasion à toutes les parties prenantes pour contribuer avec leurs points de vue à l'enrichissement du débat et à la concertation sur les prochaines étapes. Il a été demandé aux membres du Comité de faire parvenir au Ministère leurs compléments d'observations et remarques éventuelles après lecture des documents, pour pouvoir en tenir compte dans les prochaines étapes de l'étude.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION DU GROUPE D'AMITIÉ UE-MAROC



M. Aziz Rabbah, Ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a reçu, jeudi 13 février 2014 au siège du Ministère, une délégation du Groupe d'Amitié UE-Maroc sous la conduite de M. Gilles PARGNEAUX, Président dudit groupe au Parlement européen.

LE MAROC PARTICIPE AUX TRAVAUX DU FORUM BUILD AFRICA

Monsieur Mohamed Najib BOULIF, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Équipement, du Transport et de



la Logistique, chargé du Transport, a pris part aux travaux du Forum BUILD Africa qui s'est tenu à Brazzaville, du 5 au 7 février 2014, suite à l'invitation de Mr. Jean Jacques BOUYA, Ministre à la Présidence de la République, chargé de l'Aménagement du Territoire et de la Délégation Générale aux Grands Travaux. Le Ministre marocain était accompagné d'une délégation de responsables du Ministère, en présence de l'Ambassadeur du Royaume du Maroc à Brazzaville et son Conseiller.

La cérémonie d'ouverture du Forum s'est déroulée, le jeudi 6 février 2014, sous la présidence effective de SE Denis Sassou N'GUESSOU, Président de la République du Congo, en présence de SE Abdoulay WADE, Ex Président de la République du Sénégal, de Mr Jean Jacques BOUYA, Ministre à la Présidence de la République, chargé de l'Aménagement du Territoire et de la Délégation Générale aux Grands Travaux, de la République du Congo, de M. Hugues NGOUELONDELE, Maire de la ville de Brazzaville, et bien d'autres Ministres et personnalités institutionnelles et du secteur privé.

LE MAROC ET LA RÉGION DU LANGUEDOC ROUSSILLON SE MOBILISENT POUR UNE LOGISTIQUE EFFICACE ENTRE LES DEUX PARTIES



Une délégation marocaine présidée par Monsieur Aziz Rabbah, Ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique s'est rendue à Montpellier dans la Région du Languedoc-Roussillon le 30 et 31 janvier 2014 et ce dans le cadre d'un partenariat dans le domaine de la Logistique entre le Maroc et cette région.

M. RABBAH EN VISITE DE TRAVAIL AUX ILES BALÉARES



Monsieur Aziz Rabbah, a effectué une visite de travail à la tête d'une délégation à Palma de Majorque capitale des Iles Baléares du 26 au 29 janvier 2014, suite à l'invitation du Président du gouvernement régional, Son Excellence Monsieur José Ramón Bauzá. La visite s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération bilatérale entre les Iles Baléares et le Maroc, notamment dans les domaines portuaire, maritime et aérien.

M. BOULIF EN VISITE DE TRAVAIL AU BAHRÉÏN



M. Mohamed Najib Boulif, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Équipement du Transport et de la Logistique chargé du Transport a représenté le Maroc à la Foire internationale de l'aviation de Bahreïn qui a eu lieu du 16 au 18 Janvier 2014. A la tête d'une importante délégation, le Ministre a effectué plusieurs visites et a rencontré le haut responsable en charge des affaires portuaires et maritimes, M. Hassan MAJED. A cette occasion, les deux responsables ont examiné les possibilités de développer la coopération entre les deux pays, notamment dans le domaine maritime et portuaire.

M. RABBAH EN VISITE DE TRAVAIL EN GUINÉE BISSAU

M. Aziz Rabbah, a effectué, les 13 et 14 Janvier 2014 une visite de travail en Guinée Bissau à la tête d'une importante délégation, composée de responsables dans les domaines des infrastructures, de l'équipement, de la logistique et du transport et des opérateurs économiques privés. Cette visite, de deux jours, s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations d'amitié, de solidarité et de coopération entre le Maroc et la Guinée Bissau.

ACTIVITÉS RH AU TITRE DE 2013

Effectif RH du Ministère

6891 dont 4717 au niveau territorial

Recrutement

300 postes budgétaires (74 Ingénieurs d'Etat, 138 Techniciens

47 Adjoints techniques, 37 Administrateurs, 4 Professeurs)

Le nombre des candidatures reçues : 40000 candidatures



Départs à la retraite

204 fonctionnaires retraités au titre de 2013

Formation

14120 HJF

Promotions internes

Promotion de 190 fonctionnaires avec quota
Promotion de 348 hors quota

Examens professionnels

14 examens professionnels ont été réalisés, pour la promotion de 358 fonctionnaires

Décorations

279 fonctionnaires et agents du Ministère et des organismes publics sous la tutelle

Détachement (Renouvellement/Fin)

142 cas

Mise en disponibilité (Renouvellement/Fin)

09 cas

Dialogue social

Institutionnalisation du dialogue social (Circulaire ministérielle n°8/2013 du 30/9/2013)

Tenue de six(6) réunions avec les syndicats
Nombre de doléances présentées : 124
Nombre de doléances traitées: 84
Nombre de doléances en cours de traitement : 40

DÉCORATION DES FONCTIONNAIRES DU METL



À l'occasion des célébrations par le peuple marocain du quatorzième anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, M. Aziz Rabbah, Ministre de l'Équipement et du Transport et de la Logistique a présidé, le 11 février 2014 au Centre d'Accueil et des Conférences du Ministère, une cérémonie de remise des décorations accordées par Sa Majesté aux fonctionnaires du Ministère.

Ce geste royal a concerné 279 bénéficiaires parmi le personnel des différents services du Ministère ainsi que ceux des établissements sous sa tutelle.

ACTION SOCIALE

LANCEMENT DU PROGRAMME NATIONAL DE PRÉVENTION ET ASSISTANCE MÉDICALE POUR 2014

Mr Aziz Rabbah, Ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, a procédé, le 17 février 2014 au siège du Ministère, au lancement du programme national de prévention et assistance médicale, pour l'année 2014, organisé par la Fondation des Œuvres Sociales des Travaux Publics.

Cette campagne, destinée aux adhérents de la Fondation au niveau central et local, porte dans un premier temps, sur le dépistage de diabète, l'hypertension et l'hépatite B et C. D'autres actions suivront tout au long de l'année 2014.

PRESTATIONS D'ASSURANCES POUR LES ADHÉRENTS

La Fondation des œuvres sociales FOS-TP a contracté de nouvelles conventions pour les prestations d'assurance qu'elle gère au profit de ses adhérents, à savoir :

1. Assurance Maladie Complémentaire au régime de base AMO géré par la CNOPS «AMC».

Cette assurance couvre :

- les soins ambulatoires ;
- les hospitalisations médicales ou chirurgicales au Maroc ;
- les hospitalisations médicales ou chirurgicales à l'étranger ;
- les cas particuliers.

Le taux de remboursement par la compagnie est fixé à 80% du ticket modérateur, soit la différence entre les frais réellement engagés par l'Adhérent-Assuré et le règlement effectué ou à effectuer par le régime de base de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), géré par la CNOPS. Le plafond général de remboursement étant fixé à 1.000.000 DH par adhérent, par maladie et par an.

Par ailleurs, des forfaits de remboursement sont fixés pour certains cas particuliers: maternité, optique, soins et prothèses dentaires, orthodontie, cures thermales et vaccins.

Les cotisations mensuelles à cette assurance sont fixées à 90DH/adhérent/mois (1080 DH/adhérent/an). Elles sont prises en charge par la FOS-TP, totalement pour les adhérents classés aux Echelles 5 et 6 (90 DH /adhérent/mois) et partiellement pour les autres catégories.

2. Assurance de groupe pour une couverture décès, toutes causes, et invalidité absolue et définitive « ATTAZOR »

Le capital garanti dans le cadre de cette assurance est constitué de deux régimes : Régime A: tranche obligatoire pour l'assuré.

Le capital assuré est fixé à 30.000 DH. Les primes s'y rapportant, soit 11,25 DH/adhérent/mois, sont à la charge de l'adhérent.

Régime B: tranche principale.

Le capital assuré est fixé à 20.000 DH. Les primes s'y rapportant, soit 6,7 DH/adhérent/mois, sont supportées par la Fondation.

Par ailleurs, un capital facultatif peut être souscrit par l'assuré. Il ne doit en aucun cas dépasser 1.000.000 DHS.

L'âge limite de couverture est fixé à 75 ans pour les régimes A et B et 70 ans pour le régime facultatif.

3. Assistance et transport sanitaire « ISAAF »

Cette assistance intervient 24H/24 et 7jours /7. Elle couvre l'adhérent, le conjoint, les enfants et deux véhicules.

Les compagnies bénéficiaires de ces conventions sont CNIA SAADA pour l'AMC et ATTAZOR et ISAAF ASSISTANCE pour ISAAF.

SOMMAIRE

- 1 Editorial
- 1 Inédit
- 1 Statistiques des accidents corporels de la circulation routière au titre de décembre 2013
- 2 Echouement du navire Silver
- 2 Appel à manifestation pour l'exploitation des lignes de transport maritime
- 2 Journée d'étude sur le transport maritime
- 3 Journée d'étude sur le thème « La sauvegarde et la valorisation du Domaine Public Maritime : Enjeux et Perspectives »
- 3 Etude d'évaluation des retombées et impacts de la réforme portuaire
- 3 Lancement de projets d'infrastructures dans la province de Sefrou
- 3 Nouveaux scénarios pour les SEGMA
- 4 Atelier National sur l'Accord Européen Relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par Route (ADR), 1957, de la CEE-ONU
- 4 Rencontres de M Boulif avec les professionnels du transport routier
- 4 Approbation d'un projet de décret sur l'éducation à la sécurité routière
- 4 Programme de construction et de mise à niveau des Centres d'immatriculation de véhicules
- 4 Bilan des actions réalisées par le CNPAC en Janvier et Février 2014
- 5 Développement du transport domestique
- 6 Organisation d'une visite de terrain pour les membres de la Chambre des Représentants et des Conseillers au projet d'extension de l'aéroport de Fès Saïs
- 6 2^{ème} réunion du Comité interministériel en charge du projet du premier Pôle Industriel Intégré des matériaux de construction de Benslimane
- 7 Coopération internationale
- 7 Activités RH au titre de 2013
- 8 Décoration des fonctionnaires du METL
- 8 Action sociale

COMITÉ DE RÉDACTION

- Directeur de la publication : le Secrétaire Général du METL
- Rédaction : UCCO
- Tél. : 0537-68-41-74/75/76
- Fax : 0537-76-37-79
- Adresse : Quartier administratif B.P 597 Rabat-Chellah